

Master en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES ADAPTÉES			
Ancien Code	PAKN2B83KIN	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XAKB2830		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Benjamin LETROYE (benjamin.letroye@helha.be) Nicolas DE CLERCQ (nicolas.de.clercq@helha.be) Nicolas DRAYE (nicolas.draye@helha.be) Frédéric DUMONT (frederic.dumont@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'Unité d'Enseignement **activités physiques et sportives adaptées** (APSA) vise à initier les apprenants à la pratique d'activités physiques et sportives adaptées et notamment à se familiariser, par des mises en situation, aux particularités de la déambulation, du geste sportif et de la pratique sportive en chaise roulante. C'est par l'analyse de la situation que l'apprenant développera ses capacités d'adaptation et de créativité motrice.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant en kinésithérapie doit être capable :

1. D'avoir une connaissance théorique et pratique des sports adaptés comme prolongement de la kinésithérapie et moyen de réintégration sociale (apports psychologique, physiologique et social).
2. D'orienter le patient (après analyse) vers une ou des activités physiques et sportives adaptées.
3. D'exécuter des mouvements de déambulation en chaise roulante avec précision, efficacité et économie.
4. De réaliser avec efficacité des gestes sportifs seuls, en ludothérapie et en pratique sportive adaptée ou codifiée.
5. De participer à l'encadrement d'une séance collective d'activité physique et sportive adaptée.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Contenu

Stage en collaboration avec la ligue Handisport (Spa)

Déambulation en chaise roulante

Sports adaptés à diverses situations de handicap (moteur/visuel/mental)

Encadrements de patients à déficiences motrices, visuels ou mentales.

Démarches d'apprentissage

Lors de la mise en situation pratique, les étudiants participent eux-mêmes à différentes APSA et différents jeux sportifs adaptés. Les étudiants peuvent également être invités à encadrer eux-mêmes des ateliers d'initiation aux APSA.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les situations pratiques sont préparées lors des différentes séances.

Sources et références

Cette activité d'apprentissage se réfère notamment à un ouvrage officiel sur l'handisport en Fédération Wallonie-Bruxelles : Goetghebuer G., Beaufays O., Muratore A. « L'handisport ». Edition Luc Pire Electronique, avec le soutien du Ministère de la Communauté Française.

Les autres ressources sont issues de la littérature scientifique internationale et spécifique au domaine des APSA. Les différents articles sont référencés dans les diapositives du cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

Par groupe : Rendre un travail écrit sur un sport adapté et le présenter oralement à l'aide d'un PPT devant le jury.

Pour avoir accès à l'évaluation, l'étudiant doit suivre intégralement le stage APSA organisé en collaboration avec la ligue Handisport (Spa).

Si l'étudiant est dans l'incapacité de suivre le cours (stage de 24h, Spa), il devra participer ultérieurement à un autre stage du même volume horaire. L'enseignement doit valider la demande de stage. Seule cette condition autorisera l'étudiant à passer l'évaluation (présentation orale + document écrit).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).